

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 12 Présent : 8 Procuration : 3 Votants : 11 Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 2</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u></p> <p><u>Date de convocation :</u> 05 décembre 2025</p>
<p>Réf : 25/141 Objet : EAU ET ASSAINISSEMENT/ PART COMMUNALE / TARIFS 2026</p>	<p>Présents : M. DENNE Jean-Claude ; M. MUFFAT. Michel ; Mme QUOEX Valérie; M. BRAIZE Richard , Mme MCQUADE Alisha; Mme MICHAUD Carole ;Mme MICHAUD Sonia.; Mme SIBIL Christine.</p> <p>Absents ou excusés : M. ROSSET André</p> <p>Procuration : M DUCHEMIN Vincent : procuration à M DENNE Jean-Claude</p> <p>M. GAILLARD Guy : procuration à M. MUFFAT Michel</p> <p>Mme TAVERNIER Marie- Laure : procuration à Mme MICHAUD Carole</p>

Madame MICHAUD Sonia présente au conseil municipal les propositions d'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement à partir de l'année 2026 et propose une augmentation des tarifs d'abonnement et du prix au m3 de 5%, afin de tenir compte des investissements importants à réaliser et de l'évolution de l'inflation, passant ces tarifs à :

<u>Tarif eau</u>	<u>Prix HT</u>
Abonnement (par unité)	130.20
M3 (par)	1.21 €
<u>Tarif assainissement</u>	
Abonnement	53.55 €
M3 (par)	0.48 €

Il rappelle que les habitations de la commune payent leur abonnement en fonction d'un coefficient multiplicateur selon le tableau annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par : 1 voix contre (Marie-Laure Tavernier)
 2 abstentions (Richard BBraize,Carole Michaud)

* **VALIDE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour les parts communales à partir du 1 janvier 2026 :

<u>Tarif eau</u>	<u>Prix HT</u>
Abonnement (par unité)	130.20
M3 (par)	1.21 €
<u>Tarif assainissement</u>	
Abonnement	53.55 €
M3 (par)	0.48 €

*** AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Carole MICHAUD



Certifié exécutoire
Par transmission au représentant de l'Etat le
Et publication le

Montriond le 10 Décembre 2025

Le Maire
Jean – Claude DENNE

